

L'hon. sir SAM. HUGHES: Non pas cependant sans influence personnelle.

L'hon. M. ROWELL: Je ne crois pas qu'il y ait eu d'influences personnelles.

L'hon. sir SAM. HUGHES: Non, pas du tout.

L'hon. M. ROWELL: Je n'ai pas entendu dire qu'aucune influence personnelle ait exercé une pression sur les membres de la commission.

M. SINCLAIR (Guysborough): Cette commission a-t-elle assumé la responsabilité des achats de matériaux utilisés dans la construction des navires durant la guerre?

L'hon. M. ROWELL: Jusqu'au 5 février 1918 la commission décidait l'acceptation de soumissions pour des fournitures achetées en vertu d'un crédit de guerre et, depuis cette date, pour tous les ministères.

M. SINCLAIR (Guysborough): D'après certaines investigations faites devant le comité des comptes publics il semble que des prix exorbitants ont été payés pour le matériel, et si la commission est l'auteur de ces achats je ne vois pas de raison pour la maintenir en fonctions.

L'hon. M. ROWELL: Je ne sais rien de la transaction particulière à laquelle mon honorable ami fait allusion. Je sais néanmoins que la commission a tout fait pour s'assurer que les marchandises reçues représentaient la valeur payée. Naturellement, elle ne peut obliger les fournisseurs à soumissionner et elle ne peut que demander des soumissions, se basant ensuite sur la moins élevée.

Il a pu arriver quelquefois que la commission ait, à nouveau, invité la concurrence, les prix des premières soumissions lui semblant excessifs. Le député qui prend connaissance du travail de la commission reste convaincu qu'elle a rendu un très grand service au pays du moment de sa création.

M. COCKSHUTT: Se propose-t-on de couper court à tout achat local dans toutes les cités et villes du Canada? Par exemple, si l'on a besoin d'une demi-douzaine de balais, à Peterborough, à Brantford ou à Hamilton, va-t-on les expédier d'Ottawa, où les acheter sur les lieux, ce qui épargnerait les frais de transport et expédierait la besogne? Le bill ne me semble pas très clair sur ce point.

L'hon. M. ROWELL: Le bill ne se rapporte aucunement à cette question. Il crée l'achat par l'intermédiaire d'une commission centrale.

M. COCKSHUTT: Par le recours à la publicité?

L'hon. M. ROWELL: Par le recours à la publicité. Mon honorable ami réproouve-t-il ce principe?

M. COCKSHUTT: Oui; lorsqu'il s'agit d'achats en très petites quantités.

L'hon. sir SAM HUGHES: A qui la commission sera-t-elle responsable?

L'hon. M. ROWELL: Un instant, s'il vous plaît, je ne saurais répondre qu'à une question à la fois.

M. COCKSHUTT: Je crois qu'il est parfaitement inutile de faire appel à la concurrence pour l'achat de quelques balais ou d'autres articles de cette nature.

L'hon. M. ROWELL: J'ai déjà expliqué cela. D'après les pouvoirs que ce bill lui confère, la commission peut autoriser—et la commission des achats de guerre a autorisé, dans le passé et c'est ce que fera inévitablement la nouvelle commission, dans l'avenir—l'achat sur place de petites quantités de fournitures par la personne chargée de l'exécution de tel ou tel travail, ce que fait tout agent acheteur d'une organisation quelconque.

M. BURNHAM: Le ministre voudra-t-il faire la comparaison entre le nouveau système et l'ancien? En effet, si c'est là tout ce qu'il y a de nouveau, nous pourrions mieux en saisir la portée.

L'hon. M. ROWELL: Les petits achats négociés sur place ne représentent pas la grande masse des achats faits par les divers départements et dont parle l'honorable député. Ils ne représentent qu'une très faible proportion de l'ensemble. La nouveauté consistera surtout en ceci: une seule commission centrale se trouvera substituée aux diverses administrations de l'Etat dans les achats que ces derniers ont eu l'habitude de faire jusqu'à présent. Mon honorable ami de Victoria (sir Sam Hughes) a demandé qui était responsable. La commission adresse ses rapports directement au premier ministre.

L'hon. sir SAM HUGHES: Elle relèvera directement du premier ministre?

L'hon. M. ROWELL: Elle adressera ses rapports directement au premier ministre.

L'hon. sir SAM HUGHES: Aucun ministre d'Etat n'exercera d'autorité sur elle?

L'hon. M. ROWELL: Non, sauf qu'elle doit adresser ses rapports au premier ministre.